



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 10/12/2019  
Reçu en préfecture le 10/12/2019  
Affiché le   
ID : 974-249740085-20191129-AFF43\_CC291119-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

**AFFAIRE N° 43-20191129**

**INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (ITI) –  
MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018/2020**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures et quarante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*) ainsi que de celle de Monsieur Olivier RIVIERE (*de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 41-20191129 puis de l'affaire n° 43-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*) et de celle de Monsieur Bachil VALY (*de l'affaire n° 42-20191129 à l'affaire n° 42-20191129*).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 31  
Absents représentés : 11  
Absents : 06

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 46-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 33-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jessica SELIER, Catherine TURPIN.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

**REPRESENTES-PROCURATION**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON (*représenté par Olivier RIVIERE, de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Pierre ROBERT (*représenté par Jacqueline FRUTEAU-BOYER*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*), Daniel MAUNIER (*représenté par Catherine TURPIN*), François ROUSSETY (*représenté par José PAYET, de l'affaire n° 34-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Marcelin THELIS (*représenté par Rito MOREL*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON (*représenté par Henri-Claude HUET*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*).

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

Marie France RIVIERE, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 47-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*).

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 43-20191129****INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (ITI) – MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018/2020**

Le Président rappelle au conseil :

- les compétences de la CASUD en matière de création, d'entretien de zones d'activités économiques ainsi que d'immobilier d'entreprises,
- la délibération n° 17-20180518 du 18 mai 2018 relative au programme d'actions 2018/2020 au titre des investissements territoriaux (ITI) qui complète le cadre financier pour la période 2015/2020.

Le Président informe que du point de vue du bilan de la période programmée 2018/2020, l'opération relative à la réhabilitation de la gare routière, fiche action 4-08 de la Commune de Saint-Joseph, est remise en question compte tenu de sa situation en zone rouge, du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

La Commune de Saint-Joseph a fait le choix de construire une nouvelle gare routière sur un nouveau foncier en centre-ville.

Sur ce programme, au titre de la fiche action 4-08, relative au pôle d'échange et superstructure de transport, l'intervention consistera à la mise en œuvre des études de programmation sur ce nouvel espace.

La ZAC des Grègues 1 existante a besoin d'une modernisation. Cela, d'autant plus qu'avec l'achèvement de la zone d'activité Les Terrass (ex ZAC des Grègues 2), son intégration urbaine est rendue nécessaire pour renforcer son identité.

Pour cette opération, il s'agit d'une action complémentaire au titre la fiche action 3-18, relative à la modernisation des ZAE.

Au niveau de la ZAE Les Palmiers, afin de mieux satisfaire la diversité des demandes des opérateurs économiques, il a été nécessaire de mixer les parcelles FEDER sur la tranche 1 et la tranche 2, alors que dans le programme initial, la tranche 1 était totalement en programmation FEDER.

Ainsi, la CASUD propose d'ajuster la modification de la stratégie urbaine de la façon suivante :

Opération	Coût Total Prévisionnel Hors Taxe	Objet
Pôle d'échanges et superstructure de transport "fiche action 4-08"	100 000 €	Étude
Modernisation ZAE Grègues 1	2 500 000 €	Travaux

La participation attendue du FEDER est de 70 %.

Compte tenu du délai contraint d'engagement des crédits européens, avec des travaux à terminer pour le 31 décembre 2021, la CASUD s'engage à réaliser ces opérations.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification de la stratégie urbaine intégrée,
- de valider les modifications du plan d'actions prioritaires 2018/2020 à soumettre à la Région,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- . **approuve la modification de la stratégie urbaine intégrée,**
- . **valide les modifications du plan d'actions prioritaires 2018/2020 à soumettre à la Région,**
- . **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- . **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**

**André THIEN AH KOON**

